



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5185

Attribution de subventions pour la surveillance aérobiologique et la protection animale

Direction de l'Ecologie Urbaine

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5185 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE ET LA PROTECTION
ANIMALE (DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'application du code de la santé publique et du code de l'environnement, la Ville de Lyon œuvre pour maintenir le meilleur niveau possible de protection de la santé et de la salubrité publique.

Pour l'aider dans cette tâche, des associations interviennent et assurent des missions spécifiques, et permettent à la collectivité d'obtenir des données nécessaires à la mise en place de politiques publiques de santé en devenant de véritables relais de l'action publique auprès de la population.

Trois associations, partenaires historiques de la Ville de Lyon et une nouvelle association intervenant pour la gestion des chats libres, sollicitent des subventions pour accomplir leur mission.

I- Réseau national de surveillance aérobiologique :

L'association Réseau national de surveillance aérobiologique recueille, analyse et interprète les particules biologiques présentes dans l'air et susceptibles d'avoir un effet sur la santé. Son siège local est situé 11 chemin de la Creuzille, à Brussieu, dans le département du Rhône.

L'activité de cette association s'oriente donc principalement sur la fédération des centres de recueil et d'analyses des particules types pollens, moisissures, etc., la gestion des bases de données associées et la diffusion de l'information technique et clinique auprès des médecins et du grand public.

C'est ainsi qu'elle informe la Ville de Lyon sur les concentrations dans l'air des différents pollens qui s'y succèdent au gré des saisons et qui sont mesurés par deux capteurs installés sur son territoire. Les Lyonnais, et particulièrement ceux qui souffrent d'allergie, bénéficient de cette information grâce notamment à internet.

En outre, elle peut être amenée à mettre en place des études épidémiologiques, à participer à des publications et à réaliser des formations.

Aussi, il vous est proposé le principe d'une subvention de 3 000 € à cette association au titre de ses missions de mesures des pollens sur la ville de Lyon et de la diffusion de l'indice allergique associé à ces mesures.

Pour information, le montant de la subvention versée à cette association en 2018 était également de 3 000 €

II- Le dispensaire SPA de Lyon :

Le dispensaire de la Société protectrice des animaux (SPA), installé 62 rue Saint Maximin à Lyon 3^{ème}, est ouvert aux personnes disposant de faibles ressources (avec justificatifs) pour assurer les soins et la surveillance sanitaire de leurs animaux de compagnie.

Les animaux sont soignés gratuitement et une participation financière aux frais de fonctionnement est laissée à la libre appréciation de leurs propriétaires dont une majorité habite la commune de Lyon.

La présence animale est souvent un des éléments essentiels dans la vie de ces personnes défavorisées, en grande précarité pour certaines, et leur apporte un réconfort psychologique. Ces animaux leur permettent également de rester socialisées.

Les vaccinations et les traitements antiparasitaires des animaux préservent la population des zoonoses et des maladies épizootiques. De plus, la stérilisation chirurgicale participe à la maîtrise de la prolifération des chats et de la surpopulation canine.

Les frais vétérinaires sont souvent difficiles à supporter pour ces personnes disposant de faibles revenus et qui par ailleurs sont extrêmement attachées à leurs animaux.

L'activité de ce dispensaire est donc d'une réelle utilité.

En outre, cette association participe à la réinsertion sociale de personnes lyonnaises en chômage de longue durée en leur proposant des contrats de travail au sein de ses structures de soins.

Ces actions sont complémentaires des missions de police sanitaire dont le maire est investi, permettent une « humanisation » de la prise en charge du problème de la prolifération des animaux en ville et jouent un rôle social dans l'intégration des animaux et dans la prophylaxie sanitaire.

Aussi, il vous est proposé le principe d'une subvention de 2 000 € à cette association au titre de ses missions de soins et surveillance des animaux de compagnie de personnes à faible revenus.

Pour information, le montant de la subvention versée pour l'exercice 2018 à la SPA était également de 2 000 €

III- L'Hirondelle :

Le centre de soins des oiseaux sauvages, installé 705 Chemin du Napoly à Saint Forgeux, dans le département du Rhône, assure les soins et la surveillance sanitaire des oiseaux sauvages blessés. Il s'agit d'une structure associative dont les ressources proviennent exclusivement des dons et des subventions des collectivités locales.

En 2018, celui-ci s'est regroupé avec le Centre de Soins de Drôme et Ardèche et est ainsi devenu l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages.

La Ville de Lyon, dans ses missions de protection de la sécurité et de la santé publiques, est ponctuellement confrontée à la présence d'avifaune sauvage blessée ou contaminée.

Dans ce cadre, il est important de disposer d'une structure d'accueil adaptée pour leur apporter les soins inhérents à leurs pathologies.

Les animaux sont soignés gratuitement et sont ensuite réintroduits dans le milieu naturel dans les meilleures conditions possibles. L'année 2018 a été très significative avec plus de 2750 oiseaux recueillis.

Cette année, l'élargissement des compétences de la structure en matière de mammifères a induit la prise en charge de 400 petits animaux sauvages .

La présence de la faune sauvage en ville est un élément important de la biodiversité et participe à la richesse biologique de notre environnement.

En outre, la surveillance sanitaire de l'avifaune sauvage contribue aux recueils d'informations sur la circulation des maladies potentiellement anthroponotiques et à la conservation des animaux sentinelles dans le domaine des pollutions environnementales.

Ces actions, complémentaires des missions de police générale et sanitaire dont le maire est investies, permettent d'agir efficacement sur la question relative à la présence des oiseaux sauvages en ville et, de manière plus générale, sur celle de la protection de l'environnement.

Aussi, il vous est proposé le principe d'une subvention de 1 000 € à cette association au titre des missions précitées.

Pour information le montant de la subvention versée en 2018 à l'association était également de 1 000 €

IV- Les chats de Loyasse :

Fondée le 6 mai 2017, cette association a pour but d'accorder une aide aux personnes (mères nourricières), aux associations et petites structures qui s'occupent des chats errants et libres ainsi que d'autres animaux abandonnés ou maltraités. Son siège se situe 3 rue du Cardinal Gerlier, à Lyon 5^{ème}.

La mission s'exerce sur plusieurs axes :

- distribution alimentaire, de matériel médical ou d'abris en fonction des besoins ;
- financement de soins vétérinaires et stérilisations ;
- sensibilisation du public sur les conditions de vie des chats errants ou libres ;
- récolte de denrées alimentaires, matériel médical ou nécessaires à la fabrication des abris.

Cette association entend limiter la prolifération des chats errants dits libres, et participe ainsi à la politique de salubrité de ville de Lyon.

Son action assure aussi bien une intervention qu'une médiation avec les acteurs de terrains et est nécessaire au bon relai entre les pouvoirs publics et les bénévoles de terrain.

La connaissance du terrain est en effet indispensable à la capture de ces animaux pour leur prodiguer les soins et assurer leur stérilisation.

Grâce à son bon positionnement et son action, des recensements de chats libres ont pu être effectués et on dénombre en moyenne plus de 300 chats par arrondissement lyonnais.

Afin de limiter cette prolifération et de garantir le bien-être de ces animaux et la santé publique des habitants, il vous est proposé le principe d'une subvention de 1 000 € à cette association au titre des missions indiquées.

Il s'agit de la première subvention versée à cette association nouvellement créée.

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 5^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

1- Les subventions listées ci-dessous, d'un montant total de 7 000 € sont allouées aux structures suivantes :

- 3 000 € au Réseau national de surveillance aérobiologique ;
- 2 000 € au dispensaire de la SPA de Lyon ;
- 1 000 € au Centre de soins des oiseaux sauvages, l'Hirondelle ;
- 1 000 € aux Chats de Loyasse.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2019, soit 3 000 € sur la ligne de crédit 45093, article 6574, fonction 512 et 4 000 € sur la ligne de crédit 41140, article 6574, fonction 112.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE